

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2582

13 novembre 2007

SOMMAIRE

Agas Asellum Holding S.A.	123892	PEW Luxembourg Holding S.A.	123925
Allco Wind Energy (Luxembourg) OBU-F no. 2 S.à r.l.	123913	Procompta-Lux Sàrl	123912
Augesons Finance S.A.	123928	Real Financing Three S.à r.l.	123931
Banchereau Finance S.à r.l.	123891	Reig Capital Hotels & Resorts S.à r.l. ...	123929
Barista S.à r.l.	123936	Rock-It Cargo International S.à r.l.	123911
Berlage 3	123902	Santé S.A.	123902
Brando International S.A.	123899	Scandolara Lussemburgo S.A.	123925
Chrono Invest S.A.	123928	Scan Maritime S.A.	123894
CPM Securitisation Fonds S.A.	123890	Senior Investments S.A.	123934
Dentsply Luxembourg S.à r.l.	123928	Seramans S.A.	123936
Dofleini S.à r.l.	123932	Server S.A.	123890
Elverson Finance S.à r.l.	123912	Sif S.A.	123935
Evolution Plus S.à r.l.	123924	Simabu S.à r.l.	123893
Farki Invest S.A.	123894	Société de Gestion du Patrimoine Familia- le "J" Holding S.A.	123912
Fenix Cartera S.à r.l.	123902	Société d'Investissements et de Crédit S.A.H.	123927
Fore S.A.	123892	Société Européenne d'Etudes d'Investisse- ments	123890
Gluk Soparfi S.A.	123934	Sofil S.A.	123935
Grenouille S.A.	123891	Tasaco S.à r.l.	123907
Heliandre Holding S.A.	123929	Tempura S.A.	123893
Herma Holding S.A.	123930	Thebel S.A.	123931
Hungesa S.A.	123899	TJT (B) (Luxembourg) Investment Com- pany S.à r.l.	123933
Image Course SA	123892	Tofin Holding S.A.	123895
International Development and Communi- cation Company	123931	Tomkins Overseas Financing S.à r.l.	123906
Isline Holding S.A.	123895	TVH S.A.	123926
Jadof Invest S.A.	123930	United Artists Growing Holding S.A. ...	123933
LBREP II Lion S.à r.l.	123908	Valve Luxco S.à r.l.	123925
Marul Holding S.A.	123927	Valz Immobilier S.A.	123919
Matterhorn Capital Europe S.A.	123890	Vanemo S.A.	123926
Mitsubishi UFJ Global Custody S.A.	123933	VVSR Holding S.A.	123913
Moon International Luxembourg S.A. ...	123895	Xonord S.A.	123894
Moor Park Holdings Luxembourg S.à r.l.	123908	Young Energy Prize S.A.	123932
Ollean S.A.	123934		
Oriflame Cosmetics S.A.	123912		

Matterhorn Capital Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.367.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 octobre 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007122364/202/12.

(070140940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

CPM Securitisation Fonds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 103.693.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 9 du 5 janvier 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

CPM SECURITISATION FONDS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080810/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01665. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

S.E.ET.IN., Société Européenne d'Etudes d'Investissements, Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 10.506.

Monsieur Luc Hansen a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 25 septembre 2007.

MONTBRUN REVISION SARL a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 25 septembre 2007.

Le siège de la société est dénoncé avec effet au 25 septembre 2007.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007118975/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07144. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Server S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 52.516.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 septembre 2007

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Fabio Spadoni, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- LUX KONZERN Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Fabio Spadoni, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122510/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00328. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Grenouille S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.588.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 24 septembre 2007

1. La société à responsabilité limitée ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES S.à r.l. a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes.

2. La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 96.848, avec siège à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GRENOUILLE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007122555/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02518. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Banchereau Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 68.921.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 31 mars 2005 que, les parts sociales de la société de EUR 50,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
M. Walter Matt, 11, Werdenbergerwe, FL-9490 Vaduz	250
Total	250

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

B. Zech

Gérant

Référence de publication: 2007122567/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03137. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Agas Asellum Holding S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.956.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 3 octobre 2007 que la démission de M. Joost Tulkens en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.

M. Frank Walenta avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg a été nommé nouvel administrateur avec effet au 1^{er} août 2007. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2011.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007122561/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03136. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Image Course SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 87.489.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue au siège social en date du 17 août 2007, que l'Assemblée Générale des Actionnaires décide d'accepter la démission de son mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} août 2007 de Monsieur Pierre Hann.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de nommer Monsieur Xavier Fabry, juriste, né à Metz (France), le 2 août 1977, demeurant professionnellement 8, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 1^{er} août 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

M^e C. Antinori

Un mandataire

Référence de publication: 2007122558/1384/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09041. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Fore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.757.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 avril 2007

- Les démissions des sociétés DMC S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, EFFIGI S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et LOUV S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur, sont acceptées.

- Monsieur Stéphane Baert, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Pierrre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Mademoiselle Noëlle Piccione, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 11 avril 2007.
Certifié sincère et conforme
FORE S.A.
N. Piccione / P. Mestdagh
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007122588/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02722. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Tempura S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 57.083.

—
La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 1^{er} mars 2006, a désigné Madame Corinne Bitterlich, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), Conseiller Juridique, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 2 octobre 2002, a désigné Monsieur Marc Limpens, né le 17 février 1951 à Oveijse (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 1^{er} mars 2006, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 7 février 2007.
TEMPURA S.A.
FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.
Administrateur / Administrateur
C. Bitterlich / M. Limpens
Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007122589/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02121. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Simabu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3768 Tetange, 1, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 101.845.

—
Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.
FISOGEST S.A.
Signature

Référence de publication: 2007122554/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02127. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Farki Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.260.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 23 mars 2007

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Marc Limpens. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

Certifié sincère et conforme

FARKI INVEST S.A.

M. Limpens / C. François

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007122578/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02715. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Xonord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.271.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président à savoir la société FINDI S.à r.l. représentée par Madame Nicole Thirion, mandataire. FINDI S.à r.l. dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007122582/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02734. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Scan Maritime S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 22.914.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 4 juillet 2007 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 1 an le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Gillet Etienne, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Tordoor Jacques, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Glesener Guy, 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2008

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007122795/3842/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01184. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Isline Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 25.443.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président à savoir Monsieur Alain Renard. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 27 juin 2005, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272 nommée administrateur en date du 27 juin 2005, a désigné Madame Isabelle Schul, née le 30 janvier 1968, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 10 août 2007.

FINDI SARL / LOUV SARL

Administrateur / Administrateur

N. Thirion / I. Schul

représentant permanent / représentant permanent

Référence de publication: 2007122796/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04532. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070140596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Moon International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 66.836.

27 juillet 2006 à 10.00 heures

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Madame Elise Lethuillier et Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. REVISION S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les Comptes de l'année 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007122799/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02802. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070140663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Tofin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.633.

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TOFIN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 55.633, dont le siège social statutaire et administratif a été transféré à Luxembourg, suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, contenant une refonte complète des statuts,

reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 516 du 12 octobre 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dario Toncelli, entrepreneur, demeurant à Bassano Del Grappa, Italie.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Maria Luisa Salvalaggio, sans état, demeurant à Bassano Del Grappa, Italie.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Luca Cosimo Toncelli, entrepreneur, demeurant à Bassano Del Grappa, Italie.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les vingt-cinq mille (25.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification de l'article 2 pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts, ainsi que l'acquisition, la vente, le développement, la gestion et l'exploitation, même par l'intermédiaire de tiers, de marques, brevets, know how, formules et en général toutes oeuvres de talent. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle, commerciale ou financière et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toute mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

2.- Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

2.- Modification de l'article 7 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social à l'exception de ceux ayant une valeur supérieure à 500.000,- euros ainsi que ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, dont obligatoirement l'administrateur de catégorie A; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix dont obligatoirement l'administrateur de catégorie A; en cas de partage, la voix de l'administrateur de catégorie A est prépondérante.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

3.- Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A ensemble avec celle d'un administrateur de la catégorie B, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

4.- Acceptation de la démission de l'administrateur Madame Maria Luisa Salvalaggio.

5.- Décision d'introduire des administrateurs de catégorie A, de catégorie B et de catégorie C.

6.- Nomination de Monsieur Dario Toncelli, comme administrateur de la société et affectation à la catégorie A.

7.- Affectation des administrateurs Madame Luisella Moreschi et Madame Frédérique Vigneron à la catégorie B.

8.- Transfert de siège au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts, ainsi que l'acquisition, la vente, le développement, la gestion et l'exploitation, même par l'intermédiaire de tiers, de marques, brevets, know how, formules et en général toutes oeuvres de talent. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle, commerciale ou financière et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toute mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social à l'exception de ceux ayant une valeur supérieure à 500.000,- euros ainsi que ceux que la loi ou les statuts

réserver à l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, dont obligatoirement l'administrateur de catégorie A; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix dont obligatoirement l'administrateur de catégorie A; en cas de partage, la voix de l'administrateur de catégorie A est prépondérante.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 8 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A ensemble avec celle d'un administrateur de la catégorie B, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'administrateur Madame Maria Luisa Salvalaggio, demeurant à I-Bassano Del Grappa et lui confère entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de subdiviser les administrateurs actuellement en fonction et l'administrateur nouvellement nommé en deux catégories «A» et «B».

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Dario Toncelli, entrepreneur, né à Bassano Del Grappa (Italie), le 10 août 1960, demeurant à I-Bassano Del Grappa, Via S Pancrazio comme administrateur de la société et de l'affecter à la catégorie «A».

Le nouvel administrateur restera en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en l'an 2009.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'affecter les administrateurs Madame Luisella Moreschi, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, et Madame Frédérique Vigneron, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal à la catégorie B.

Le mandat des administrateurs expirera lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en l'an 2009.

Huitième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Toncelli, M. L. Salvaggio, L. C. Toncelli, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29937. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007124956/242/171.

(070143534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Hungesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.393.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 49120 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007124159/211/11.

(070142890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Brando International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.492.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société LA PLACE FINANCIAL MANAGEMENT INC., ayant son siège social au 2nd Floor, Swiss Bank Building, East 53rd Street, Panama, République de Panama,

id représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 17 août 2007.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BRANDO INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) divisé en trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 21 septembre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui

concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle ii n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 23 mai à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Ella décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que la montant de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celles-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.
- 5) Le siège de la société est fixé au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007. LAC/2007/28722. — Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007123851/5770/151.

(070142956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Fenix Cartera S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.446.

Résolutions du conseil de Gérance de la Société

En date du 13 septembre 2007 le conseil de gérance de la société a décidé de nommer KPMG AUDIT S.à r.l. une société à responsabilité limitée, avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, en tant que réviseur d'entreprise de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007124115/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ02053. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Berlage 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.878.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007123974/683/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06520. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.911.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of September.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SANTE S.A. (the «Corporation»), a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on 24th July 2003 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial»), on 29 August 2003, number 888. The articles of incorporation have been amended for the last time on 3 July 2007, by deed of the undersigned notary, not yet published in Mémorial.

The meeting was presided by Mr Alessandro Sironi, analyst, residing professionally in Milano, Italy.

The chairman appointed as secretary Mrs Habiba Boughaba, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Marcello Marzo, lawyer, residing professionally in Novara.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them were shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

The attendance list, signed by the proxy holders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. As it appeared from the attendance list out of the outstanding three hundred forty-two thousand six hundred seventy-three (342,673) Category A shares, three hundred thirteen thousand five hundred ninety-five (313,595) Category B shares and seventy-two thousand eight hundred thirty-eight (72,838) Category C shares representing 100% of the capital of seventy-two million nine hundred ten thousand six hundred euros (EUR 72,910,600.-) were duly represented at this meeting.

III. The shareholders present or represented declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

IV. The agenda of the meeting is as follows:

1. Amendment of the corporate object of the Corporation and subsequent amendment of article 3 of the articles of incorporation of the Corporation (the «Articles») so that it shall henceforth reads as follows:

«The object of the Corporation is the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner and the holding of participations in GENERALE DE SANTE S.A., a société anonyme existing under French law, and SANTE DEVELOPEMENT EUROPE S.A.S., a société par actions simplifiée existing under French law (the «French Subsidiaries») or any other company or business entity in which the French Subsidiaries hold participations (together with the French Subsidiaries, the «Subsidiaries»), the ownership, administration, development and management of its portfolio, as well as the disposal of such participations as and when appropriate, by sale, exchange or otherwise. In pursuance to the object as described above, the Corporation may grant assistance to any of the Subsidiaries in any way including by way of the provision of financing, securities or guarantees or otherwise in any way (including by way of pledges over its equity or other interests in any Subsidiaries) and may take any managing, controlling and supervisory measures it deems useful relating to the Subsidiaries, or enter into any other agreement in this respect. The Corporation may undertake any commercial or financial operation which is directly connected to this purpose and necessary or useful to its accomplishment.»

2. Deletion of the reference to the prior consent of the general meeting of shareholders stated in the second paragraph of the article 13 of the Articles and subsequent amendment of the second paragraph of the article 13 of the Articles so that it shall henceforth reads as follows:

«The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs to any member or members of the Board of Directors who may constitute committees deliberating under such terms as the Board of Directors shall determine. It may also confer all powers and special mandates (including signatory powers with respect to the Corporation's bank accounts) to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments».

3. Inclusion, in the second paragraph of article 11 of the Articles, of the possibility to convene Board members to meetings of the Board by e-mail so that it shall henceforth reads as follows:

«Written notice (which can be given by telecopy or e-mail) of such meetings of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places previously adopted by resolution of the Board of Directors.»

After the foregoing was approved by the shareholders, the shareholders unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the corporate object of the Corporation and resolves to amend and hereby amends article 3 of the Articles, which will henceforth read as follows:

«The object of the Corporation is the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner and the holding of participations in GENERALE DE SANTE S.A. a société anonyme existing under French law, and SANTE DEVELOPEMENT EUROPE S.A.S., a société par actions simplifiée existing under French law (the «French Subsidiaries») or any other company or business entity in which the French Subsidiaries hold participations (together with the French Subsidiaries, the «Subsidiaries»), the ownership, administration, development and management of its portfolio, as well as the disposal of such participations as and when appropriate, by sale, exchange or otherwise. In pursuance to the object as described above, the Corporation may grant assistance to any of the Subsidiaries in any way including by way of the provision of financing, securities or guarantees or otherwise in any way (including by way of pledges over its equity or other interests in any Subsidiaries) and may take any managing, controlling and supervisory measures it deems useful relating to the Subsidiaries, or enter into any other agreement in this respect. The Corporation may undertake any commercial or financial operation which is directly connected to this purpose and necessary or useful to its accomplishment.»

Second resolution

The meeting resolves to amend article 13 by removing a sentence from the second paragraph, which will henceforth read as follows:

«The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs to any member or members of the Board of Directors who may constitute committees deliberating under such terms as the Board of Directors shall determine. It may also confer all powers and special mandates (including signatory powers with respect to the Corporation's bank accounts) to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments».

Third resolution

The meeting resolves to include in the second paragraph of article 11 of the Articles the possibility to convene Board members to meetings of the Board by e-mail so that it shall henceforth read as follows:

«Written notice (which can be given by telecopy or e-mail) of such meetings of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places previously adopted by resolution of the Board of Directors.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in the case of divergence between the English and French text, the English version of it will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holders of the appearing parties signed together with the undersigned notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SANTE S.A. (la «Société»), une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée le 24 juillet 2003 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 888 du 29 août 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 3 juillet 2007 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Alessandro Sironi, analyst, demeurant professionnellement à Milan, Italie.

Le président a désigné comme secrétaire Madame Habiba Boughaba, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Mr Marcello Marzo, juriste, demeurant professionnellement à Novara.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

La liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau restera annexée ensemble avec les procurations au présent acte et seront soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de la liste de présence que sur toutes les trois cent quarante-deux mille six cent soixante-quinze (342.673) actions de Catégorie A en circulation, trois cent treize mille cinq cent quatre-vingt-quinze (313.595) actions de Catégorie B et soixante-douze mille huit cent trente-huit (72.838) actions de Catégorie C représentant 100% du capital de soixante-douze millions neuf cent dix mille six cents Euros (EUR 72.910.600,-) étaient dûment représentées à la présente assemblée.

III. Les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de l'assemblée de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans qu'aucune justification ne soit requise quant à l'exécution des formalités de convocation.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'objet social de la Société et modification conséquente de l'article 3 des statuts de la Société (les «Statuts») afin qu'il ait la teneur suivante:

«L'objet de la Société est l'acquisition par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière, et la détention de participations dans GENERALE DE SANTE S.A., une société anonyme de droit français, et SANTE DEVELOPPEMENT EUROPE S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français (les «Filiales Françaises») ou toute autre société ou entité dans lesquelles les Filiales Françaises détiennent des participations (ensemble avec les Filiales Françaises, les «Filiales»), la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille, ainsi que la disposition de ces participations quand et où approprié, par voie de vente, échange ou de toute autre manière. En vertu de l'objet tel que décrit ci-avant, la Société peut prêter assistance à toute Filiale de quelque manière que ce soit y compris par voie l'octroi de financement, de sûretés ou de garanties ou autrement et de quelque manière que ce soit (y compris par voie de gages sur ses actions ou autres intérêts dans une de ses Filiales) et peut prendre toute mesure de gestion, de contrôle et de supervision qu'elle juge utile en relation avec les Filiales, ou conclure tout contrat à cet égard. La Société peut entreprendre toute opération commerciale ou financière qui est directement liée à cet objet et nécessaire ou utile à son accomplissement.»

2. Suppression de la référence à l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires mentionné dans le deuxième paragraphe de l'article 13 des Statuts et modification conséquente du deuxième paragraphe de l'article 13 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à chacun des membres du Conseil d'Administration qui peut constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le Conseil d'Administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux (y compris des pouvoirs de signature en relation avec les comptes bancaires de la Société) à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.»

3. Inclusion, dans le deuxième paragraphe de l'article 11 des Statuts, de la possibilité de convoquer des membres du Conseil à des réunions du Conseil par e-mail afin qu'il ait la teneur suivante:

«Avis écrit (qui peut être donné par télécopie ou e-mail) de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Après approbation de ce qui précède par les actionnaires, les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la Société et décide de modifier et par la présente modifie l'article 3 des Statuts, qui aura la teneur suivante:

«L'objet de la Société est l'acquisition par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière, et la détention de participations dans GENERALE DE SANTE S.A., une société anonyme de droit français, et SANTE DEVELOPPEMENT EUROPE S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français (les «Filiales Françaises») ou toute autre société ou entité dans lesquelles les Filiales Françaises détiennent des participations (ensemble avec les Filiales Françaises, les «Filiales»), la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille, ainsi que la disposition de ces participations quand et où approprié, par voie de vente, échange ou de toute autre manière. En vertu de l'objet tel que décrit ci-avant, la Société peut prêter assistance à toute Filiale de quelque manière que ce soit y compris par voie l'octroi de financement, de sûretés ou de garanties ou autrement et de quelque manière que ce soit (y compris par voie de gages sur ses actions ou autres intérêts dans une de ses Filiales) et peut prendre toute mesure de gestion, de contrôle et de supervision qu'elle juge utile en relation avec les Filiales, ou conclure tout contrat à cet égard. La Société peut entreprendre toute opération commerciale ou financière qui est directement liée à cet objet et nécessaire ou utile à son accomplissement.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 en supprimant la phrase du deuxième paragraphe, qui aura la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à chacun des membres du Conseil d'Administration qui peut constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le Conseil d'Administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux (y compris des pouvoirs de signature en relation avec les comptes bancaires de la Société) à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'inclure dans le deuxième paragraphe de l'article 11 des Statuts, la possibilité de convoquer des membres du Conseil à des réunions du Conseil par e-mail afin qu'il ait la teneur suivante:

«Avis écrit (qui peut être donné par télécopie ou e-mail) de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: A. Sironi, H. Boughaba, M. Marzo, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007. Relation: LAC/2007/29932. — Reçu 12 euros.

Pr. le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007124278/242/201.

(070142997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Tomkins Overseas Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.642.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of September.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

TOMKINS AUTOMOTIVE COMPANY S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register under number B 115.665,

here represented by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 25, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of TOMKINS OVERSEAS FINANCING S.à r.l., (the «Company»), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 86.642, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of February 28, 2002, published in the Mémorial C n ° 965 of June 25, 2002, and whose articles have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of November 10, 2006, published in the Mémorial C n ° 42 of January 24, 2007.

II. The sole shareholder resolved to:

1) Change the Company's accounting year-end to the twenty-ninth of September of each year, the accounting year having started on the nineteenth of November 2006 closing on the twenty-ninth of September 2007.

2) Restate article 15 of the Company's articles of association pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 15.** The Company's financial year starts on the thirtieth of September of each year and ends on the twenty-ninth of September of the subsequent year.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change of accounting year end are estimated at seven hundred and fifty Euro (€ 750.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TOMKINS AUTOMOTIVE COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.665,

ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TOMKINS OVERSEAS FINANCING S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.642, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 février 2002, publié au Mémorial C n ° 965 du 25 juin 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 10 novembre 2006, publié au Mémorial C n ° 42 du 24 janvier 2007.

II. L'associé unique décide de:

1. Changer la fin de l'exercice social de la Société au vingt-neuf septembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le dix-neuf novembre 2006 clôturera le vingt-neuf septembre 2007.

2. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 15 des statuts de la Société est modifié comme suit :

« **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le trente septembre de chaque année et se termine le vingt-neuf septembre de l'année suivante.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euros (€ 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007. LAC/2007/28590. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007124194/211/86.

(070142729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Tasaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 96.915.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007124160/242/13.

(070142993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

LBREP II Lion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 120.098.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 49055 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007124158/211/11.

(070142946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Moor Park Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 118.797.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of September.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company MOOR PARK REAL ESTATE PARTNERS I LP, INCORPORATED, a Guernsey registered limited partnership, acting by its general partner MOOR PARK REAL ESTATE FUND I GP LIMITED, a company organized under the laws of Jersey, with registered office at 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 0BD, duly registered under number 94193,

duly represented by Maître Juliette Feitler, avocat à la Cour, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid MOOR PARK REAL ESTATE FUND I GP LIMITED is the sole member of the limited liability company MOOR PARK HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., having its registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 118.797, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing professionally in Luxembourg on August 10, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C, number 1857 dated on October 4, 2006 (hereinafter referred to as the «Corporation»), which articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a notarial deed received by the undersigned notary on July 20, 2007, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Corporation has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The sole member of the Corporation resolves to approve the interim balance sheet as at 27 September 2007 of the Corporation as submitted by the board of managers of the Corporation.

The pro forma interim balance sheet as at 27 September 2007 of the Corporation, after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the sole member of the Corporation and the notary, will remain attached to the present minutes and will be filled together with the present deed, with the registration authorities.

Second resolution

The sole member of the Corporation resolves to redeem the 757 Class J Corporate units of the Corporation which are being purchased in view of their subsequent cancellation.

The cancellation value per corporate unit amounts to one hundred and four thousand nine hundred and thirty eight euros and sixty one cents (EUR 104,938.61) which has been, based on the balance sheet as at 27 September 2007 of the Corporation, (i) determined on 28 September 2007 by the board of managers of the Corporation and (ii) hereby approved by the sole member, as foreseen by article 5 of the articles of association of the Corporation.

Third resolution

The sole member of the Corporation resolves to decrease the corporate capital of the Corporation through the repurchase and the cancellation of the Class J Corporate units of the Corporation, in accordance with article 5 of the articles of association of the Corporation, by an amount of eighteen thousand nine hundred and twenty five euros (EUR 18,925.-) in order to bring it from its present amount of one hundred eighty nine thousand three hundred euros (EUR 189,300.-) represented by:

- Seven hundred and fifty-eight (758) Class A Corporate units,

- Seven hundred and fifty-eight (758) Class B Corporate units,
- Seven hundred and fifty-seven (757) Class C Corporate units,
- Seven hundred and fifty-seven (757) Class D Corporate units,
- Seven hundred and fifty-seven (757) Class E Corporate units,
- Seven hundred and fifty-seven (757) Class F Corporate units,
- Seven hundred and fifty-seven (757) Class G Corporate units,
- Seven hundred and fifty-seven (757) Class H Corporate units,
- Seven hundred and fifty-seven (757) Class I Corporate units,
- Seven hundred and fifty-seven (757) Class J Corporate units;

each corporate unit having a nominal value of twenty-five (EUR 25).- each to the amount of one hundred seventy thousand three hundred and seventy-five euros (EUR 170,375.-) represented by:

- Seven hundred and fifty-eight (758) Class A Corporate units,
- Seven hundred and fifty-eight (758) Class B Corporate units,
- Seven hundred and fifty-seven (757) Class C Corporate units,
- Seven hundred and fifty-seven (757) Class D Corporate units,
- Seven hundred and fifty-seven (757) Class E Corporate units,
- Seven hundred and fifty-seven (757) Class F Corporate units,
- Seven hundred and fifty seven (757) Class G Corporate units,
- Seven hundred and fifty seven (757) Class H Corporate units,
- Seven hundred and fifty seven (757) Class I Corporate units,

each corporate unit having a nominal value of twenty-five (EUR 25.-) each.

Fourth resolution

The sole member of the Corporation states that, further to the present redemption and cancellation of Class J Corporate Units, the cancellation value per corporate unit amounting to one hundred and four thousand nine hundred and thirty-eight euros and sixty one cents (EUR 104,938.61) has become due and payable by the Corporation.

Fifth resolution

The sole member of the Corporation resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Corporation, so as to reflect the above resolutions.

Consequently, the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Corporation shall be replaced by the following text:

«The issued corporate capital of the Corporation is set at one hundred seventy thousand three hundred and seventy-five euros (EUR 170,375.-) represented by:

- Seven hundred and fifty-eight (758) Class A Corporate units,
- Seven hundred and fifty-eight (758) Class B Corporate units,
- Seven hundred and fifty-seven (757) Class C Corporate units,
- Seven hundred and fifty-seven (757) Class D Corporate units,
- Seven hundred and fifty-seven (757) Class E Corporate units,
- Seven hundred and fifty-seven (757) Class F Corporate units,
- Seven hundred and fifty-seven (757) Class G Corporate units,
- Seven hundred and fifty-seven (757) Class H Corporate units,
- Seven hundred and fifty-seven (757) Class I Corporate units,

each corporate unit having a nominal value of twenty-five (EUR 25.-) each (together the «Classes of Corporate Units») and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation.»

Sixth resolution

The sole member of the Corporation resolves to authorise any one manager of the Corporation, with single signatory powers, to carry out any necessary action in relation to the above resolutions, including (but not limited to) the amendments to be made in the Corporate Unit register of the Corporation to reflect the cancellation of the Class J Corporate units.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand two hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société MOOR PARK REAL ESTATE PARTNERS I LP, INCORPORATED, société constituée selon les lois de Guernesey, agissant par le biais de son general partner MOOR PARK REAL ESTATE FUND I GP LIMITED, une société organisée selon les lois de Jersey, ayant son siège social à 47, Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, dûment enregistrée sous le matricule 94193,

dûment représentée par Maître Juliette Feitler, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société prémentionnée MOOR PARK REAL ESTATE FUND I GP LIMITED, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée MOOR PARK HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.797, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence au Luxembourg, en date du 10 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1857 en date du 4 octobre 2006, (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par notaire instrumentant en date du 20 juillet 2007, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide d'approuver le bilan intérimaire de la Société établi au 27 septembre 2007 tel que présenté par le conseil de gérance de la Société.

Le bilan intérimaire de la Société établi au 27 septembre 2007, après avoir été signé ne varietur par le mandataire représentant l'associé unique et le notaire restera annexé au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumis ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de racheter les 757 parts sociales de catégorie J de la Société lesquelles étant rachetées en vue de leur annulation subséquente.

La valeur de l'annulation par part sociale s'élève à cent quatre mille neuf cent trente huit euros et soixante et un cent (EUR 104.938,61), lequel montant ayant, sur base du bilan intérimaire de la Société établi au 27 septembre 2007, (i) déterminé par le conseil de gérance de la Société en date du 28 septembre 2007 et (ii) approuvé par les présentes résolutions par l'associé unique, tel que prévu par l'article 5 des statuts de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique de la Société décide de réduire le montant du capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 18.925,-), par voie de rachat et d'annulation de toutes les parts sociales de catégorie J conformément à l'article 5 des statuts de la Société, afin de porter le montant actuel du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-neuf mille trois cents euros (EUR 189.300,-) représenté par:

- Six cent cinquante-huit (758) parts sociales de catégorie A,
- Six cent cinquante huit (758) parts sociales de catégorie B,
- Six cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie C,
- Six cent cinquante sept (757) parts sociales de catégorie D
- Six cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie E,
- Six cent cinquante sept (757) parts sociales de catégorie F,
- Six cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie G,
- Six cent cinquante sept (757) parts sociales de catégorie H
- Six cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie I, et
- Six cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie J,

ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune au montant de cent soixante-dix mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 170.375,-) représenté par:

- Six cent cinquante-huit (758) parts sociales de catégorie A,
 - Six cent cinquante-huit (758) parts sociales de catégorie B,
 - Six cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie C,
 - Six cent cinquante sept (757) parts sociales de catégorie D
 - Six cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie E,
 - Six cent cinquante sept (757) parts sociales de catégorie F,
 - Six cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie G,
 - Six cent cinquante sept (757) parts sociales de catégorie H
 - Six cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie I,
- chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier et de remplacer le premier paragraphe de l'articles 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par les textes suivants:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent soixante-dix mille trois cent soixante quinze euros (EUR 170.375,-), représenté par:

- sept cent cinquante-huit (758) parts sociales de catégorie A,
- sept cent cinquante-huit (758) parts sociales de catégorie B
- sept cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie C,
- sept cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie D
- sept cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie E,
- sept cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie F
- sept cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie G,
- sept cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie H
- sept cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie I,

chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (ensemble les «Catégories de Parts Sociales») et les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents statuts.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de donner pouvoir à tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature individuelle, afin d'effectuer les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille deux cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, ès qualités qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Feitler, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 octobre 2007. Relation GRE/2007/4424. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007124963/231/200.

(070143796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Rock-It Cargo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 113.463.

Le bilan abrégé du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007124333/3984/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04430. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Elverson Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.465.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Walenta.

Référence de publication: 2007124331/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05862. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Procompta-Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4112 Esch-sur-Alzette, 9, place d'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 52.515.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007124157/272/12.

(070142884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Société de Gestion du Patrimoine Familiale " J " Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 19.524.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 18 juin 2007

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jean Quintus comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007124116/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04440. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Oriflame Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 8.835.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007124133/220/12.

(070143091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

VVSR Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 103.546.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 octobre 2007.

R. Arrensdorff

Notaire

Référence de publication: 2007124132/218/12.

(070143077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Allco Wind Energy (Luxembourg) OBU-F no. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.539.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of September.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The company ALLCO OBU PTY LIMITED, with its registered office at AUS-2000 NSW, Sydney, Australia, 1, Macquarie Place, registered in Victoria, (Australia), under the Australian Company Number 122 372 598,

here represented by Mr David Sana, maître en droit, professionally residing at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr David Sana, prenamed, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is ALLCO WIND ENERGY (LUXEMBOURG) OBU-F No. 2 S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city of Luxembourg by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered

office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) sharequotas of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company.

They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2007.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the five hundred (500) sharequotas with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

All the five hundred (500) sharequotas have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

123916

First resolution

The following persons are appointed managers of the company for an indefinite period:

- Mr David Swannell, company director, born in London (United Kingdom), on October 24, 1967, residing professionally at UK-EC4R 1DD London, United Kingdom, 40, Queen Street, manager of the category A;
- Mr André Wierzbicki, company director, born in Sydney (Australia), on September 20, 1973, residing professionally at AUS-2000 NSW, Sydney, Australia, 1, Macquarie Place, manager of the category A;
- Mr Cornelius Martin Bechtel, company director, born in Emmerich (Germany), on March 11, 1968, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, manager of the category B;
- Mrs Virginie Dohogne, private employee, born in Venders (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, manager of the category B.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said attorney signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société ALLCO OBU PTY LIMITED, avec siège social à AUS-2000 NSW, Sydney, Australie, 1, Macquarie Place, enregistrée à Victoria, (Australie), sous le «Australian Company Number 122 372 598»,

ici représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur David Sana, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ALLCO WIND ENERGY (LUXEMBOURG) OBU-F No. 2 S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une

telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cent cinquante Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants de la société pour une durée indéterminée:

- M. David Swannell, administrateur de société, né à Londres (Royaume-Uni), le 24 octobre 1967, demeurant professionnellement à GB-EC4R 1DD Londres, Royaume-Uni, 40, Queen Street, gérant de catégorie A;

- M. André Wierzbicki, administrateur de société, né à Sydney (Australie), le 20 septembre 1973, demeurant professionnellement à AUS-2000 NSW, Sydney, Australie, 1, Macquarie Place, gérant de catégorie A;
- M. Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gérant de catégorie B;
- Mme Virginie Dohogne, employée privée, née à Venders (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gérante de catégorie B.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 octobre 2007, Relation GRE/2007/4383. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007124410/231/327.

(070143935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Valz Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.531.

STATUTS

L'an deux mille sept, le douze octobre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Monsieur Patrice Yande, responsable de la comptabilité, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de VALZ IMMOBILIER S.A. (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Luxembourg par simple décision, du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit est de trente-deux mille euros (€ 32.000,-), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté de son montant actuel à cent mille euros (€ 100.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le deuxième mardi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit, soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes per-

sonnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription

Les trois cent vingt (320) actions ont été souscrites par la société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (€ 32.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (€ 1.500,-).

Résolutions de l'Associé Unique

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - b) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - c) Monsieur Patrice Yande, responsable de la comptabilité, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - d) Madame Claudia Herber, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:
 - La société anonyme EXAUDIT S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.982.
- 4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2012.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.
- 6.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, P. Yande, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 15 octobre 2007, Relation: ECH/2007/1251. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 octobre 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007124407/201/297.

(070143883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Evolution Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 108.292.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007124354/1133/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03592. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Valve Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 105.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 janvier 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007124156/239/12.

(070142877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

PEW Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 29.555.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et le conseil d'administration en date du 17 septembre 2007

1. Le mandat de l'administrateur, la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., est venu à échéance et n'a pas été renouvelé.

2. Monsieur Sinan Sar, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. Le mandat de l'administrateur, la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., est venu à échéance et n'a pas été renouvelé.

4. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

5. Monsieur Gérard Birchen a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

6. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

7. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, pré-qualifié, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

PEW LUXEMBOURG HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007123742/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03669. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Scandolaro Lussemburgo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.818.

Extr

1) M. Daniel Galhano a démissionné de ses mandats de président du conseil d'administration et d'administrateur.

2) M. Pietro Longo, administrateur de société, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2012.

3) M. Pietro Longo a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SCANDOLARA LUSSEMBURGO S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007123741/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03671. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Vanemo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.168.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 5 octobre 2007

1. Monsieur Robert Hovenier a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Gérard Birchen, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
3. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. Monsieur Sinan Sar, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
5. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
6. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
7. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, pré-qualifié, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VANEMO S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007123740/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03679. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

TVH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.458.

septembre 2007

- 1) La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2) La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3) La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 4) Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
- 5) Madame Virginie Dohogne, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

6) Madame Christine Schweitzer, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 20 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

7) Monsieur Cornelius Martin Bechtel, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TVH S.A

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007123739/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03681. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Marul Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 50.702.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 septembre 2007

La société à responsabilité COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012 (en remplacement de la société à responsabilité limitée COMMISERV S.à r.l., démissionnaire).

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MARUL HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007123738/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03688. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Société d'Investissements et de Crédit S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.500.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 8 octobre 2007

M. Eric Magrini, administrateur de société, né le 20 avril 1963 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur-délégué, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE CREDIT S.A.H.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007123737/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03692. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Chrono Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.577.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 8 octobre 2007

1. La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. a démissionné de ses mandats de président du conseil d'administration et d'administrateur.
2. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
5. Monsieur Gérard Birchen, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
6. Monsieur Sinan Sar, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
7. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CHRONO INVEST S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007123735/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03699. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Dentsply Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 125.000.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 123.217.

La société DENTSPLY FINANCE COMPANY, a à présent son siège social à 11823 E. Slauson Avenue, Suite #48, Santa Fe Springs, CA 90670, USA. (anciennement 2337, South Yates Avenue, 90040 Los Angeles, USA).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Pour DENTSPLY LUXEMBOURG S.à R.L.

FIDALUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007123734/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ05083. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Augesons Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.024.

Ex

2007

1. La société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES S. à r. l. a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Gianlorenzo Urbani a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

3. Le nombre d'administrateurs a été diminué de 4 à 3.

4. Madame Christine Schweitzer, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 20 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

5. Monsieur Cornelius Martin Bechtel a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

6. Monsieur Marco Tognacci a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

7. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

8. Monsieur Marco Tognacci a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AUGESONS FINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007123733/29/31.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03704. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Reig Capital Hotels & Resorts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.603.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 3 septembre 2007

1. Monsieur Robert Hovenier a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

2. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

3. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

4. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour REIG CAPITAL HOTELS & RESORTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007123748/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03034. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Heliandre Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.414.

tration en date du 21 septembre 2007

1. Monsieur Robert Hovenier, la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. et la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

2. Mademoiselle Nancy Bleumer, administrateur de sociétés, née à Doetinchem (Pays-Bas), le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

3. Le nombre d'administrateurs a été réduit de cinq à trois.

4. Monsieur Hans De Graaf a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

HELIANDRE HOLDING S.A.

H. De Graaf / N. Bleumer

Référence de publication: 2007123747/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03033. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Jadof Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.417.

tration tenu en date du 21 septembre 2007

1. Monsieur Robert Hovenier, la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. et la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

2. Mademoiselle Nancy Bleumer, administrateur de sociétés, née à Doetinchem (Pays-Bas), le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

3. Le nombre d'administrateurs a été réduit de cinq à trois.

4. Monsieur Hans De Graaf a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour JADOF INVEST S.A.

H. De Graaf / N. Bleumer

Référence de publication: 2007123746/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03031. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Herma Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.827.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 28 septembre 2007

1. Monsieur Daniel Galhano a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

3. Monsieur Eric Magrini a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HERMA HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007123743/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03025. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

International Development and Communication Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 26.175.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 24 septembre 2007

1. Monsieur Pietro Moggi a démissionné de son mandat d'administrateur-délégué tout en conservant ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. Monsieur Gérard Matheis a démissionné de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué.
3. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INTERNATIONAL DEVELOPMENT AND COMMUNICATION COMPANY

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007123736/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03696. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Real Financing Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 126.547.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 28 août 2007 entre la société CLARENCE INVESTMENTS LLC et la société PARAMOUNT HOLDING S.à r.l., que la société CLARENCE INVESTMENTS LLC a cédé 474 (quatre cent soixante-quatorze) parts sociales qu'elle détenait dans la société REAL FINANCING THREE S.à r.l. à la société PARAMOUNT HOLDING S.à r.l.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 28 août 2007 entre la société CLARENCE INVESTMENTS LLC et la société MINOR PARTICIPATIONS S.à r.l., que la société CLARENCE INVESTMENTS LLC a cédé 26 (vingt-six) parts sociales qu'elle détenait dans la société REAL FINANCING THREE S.à r.l. à la société MINOR PARTICIPATIONS S.à r.l.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007123796/1211/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02060. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Thebel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.586.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 31 août 2007 a accepté la démission de Monsieur Daan den Boer de ses fonctions d'administrateur B et n'a pas procédé à son remplacement.

La même Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur A Madame Nancy Bleumer, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateur A démissionnaire.

Puis, la même Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur B Madame Monique Juncker, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., administrateur B démissionnaire.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Hans de Graaf, Administrateur A
- Madame Nancy Bleumer, Administrateur A
- Madame Monique Juncker, Administrateur B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour THEBEL S.A.

H. de Graaf

Administrateur A

Référence de publication: 2007123750/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Young Energy Prize S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 111.776.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 26 septembre 2007

1. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes.
2. La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE FRH S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58 155, avec siège social à L-8001 Strassen, 134, route d'Arlon, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour YOUNG ENERGY PRIZE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007123732/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03705. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Dofleini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.821.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 31 août 2007

- 1) Monsieur Christophe Fasbender a été révoqué de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Marcel Stephany, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 septembre 1951, demeurant professionnellement à L-7268 Bereldange, 23, cité Aline Mayrisch, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.
- 3) La société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un seul gérant.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DOFLEINI S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007123749/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02825. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Mitsubishi UFJ Global Custody S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 11.937.

—
Extrait du compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 28 mars 2007;

Conseil d'Administration:

Monsieur Yanagisawa Tadashi a démissionné de sa fonction d'Administrateur à compter du 2 avril 2007.

Monsieur Okauchi Kinya a été élu Administrateur et Président du Conseil d'Administration et Monsieur Naruse Hiroshi a été élu Administrateur.

Le mandat de Monsieur Harada Hiroaki a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

Monsieur Harada Hiroaki a été élu Administrateur-délégué dans la gestion journalière de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007123731/2173/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06310. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

United Artists Growing Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.845.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 9 juillet 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel et Monsieur Sinan Sar, tous deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pour UNITED ARTISTS GROWING HOLDING S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007123753/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02470. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

TJT (B) (Luxembourg) Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.845.

—
L'Associé Unique a décidé en date du 8 août 2007 d'appeler aux fonctions de gérant B, pour une durée indéterminée, Monsieur Carl Speecke, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., gérant B démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour TJT (B) (LUXEMBOURG) INVESTMENT COMPANY S.à r.l.

C. Speecke

Gérant B

Référence de publication: 2007123752/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02471. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Gluk Soparfi S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 97.561.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 septembre 2007 que, Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée nouveau liquidateur en remplacement de MARBLE MANAGEMENT LTD, démissionnaire.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007123730/535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02619. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Ollean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle 2000.

R.C.S. Luxembourg B 97.128.

—
Extrait de résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 mai 2007

L'assemblée révoque la société ELITIUS & ASSOCIES S.A. avec siège social au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes.

L'assemblée nomme la société GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES S.A. avec siège social au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007123795/1134/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05355. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Senior Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 77.467.

—
Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 17 décembre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en rempla-

gement de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / M. La Rocca

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007123794/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03465. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Sofil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 63.309.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 17 septembre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / S. De Meo

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007123793/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03464. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Sif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 33.903.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 17 septembre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / M. La Rocca

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007123792/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03463. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Seramans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 66.756.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 17 septembre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Le conseil d'administration

M. La Rocca / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007123791/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03462. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Barista S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 88.817.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 1^{er} août 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens en tant que gérant est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007122568/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03139. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.
